



Assemblée générale

Distr. générale
24 mai 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009*

Titre XII Sûreté et sécurité

Chapitre 33 Sûreté et sécurité

[Programme 27 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2008-2009)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	9
B. Programme de travail	13
C. Appui au programme	32

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session*, (A/62/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6* (A/61/6/Rev.1).



Vue d'ensemble

- 33.1 L'objectif du programme est de permettre l'exécution des programmes et activités du système des Nations Unies dans les meilleures conditions de sécurité et avec la plus grande efficacité possible, en orientant l'action du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies établi par la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, en l'appuyant sur le plan opérationnel et en le supervisant.
- 33.2 Les objectifs généraux de ce programme sont les suivants : a) contribuer à l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies en prévoyant des mesures cohérentes, adaptées et rapides en cas de menace ou d'urgence; b) limiter les risques en mettant en place un mécanisme d'évaluation coordonné des menaces et des risques utilisant une méthodologie commune à l'échelle du système; c) élaborer, au sein du système des Nations Unies, des politiques, des normes et des procédures opérationnelles de qualité en matière de sécurité, qui reprennent les meilleures pratiques, en faisant dans la mesure du possible un effort d'harmonisation, et faciliter leur application et s'assurer de leur respect.
- 33.3 Considérant que la mise en commun d'idées, de données d'expérience et de solutions possibles et le partage des coûts constituent le seul moyen de réduire notre vulnérabilité commune, le Département de la sûreté et de la sécurité s'acquittera de sa mission selon une approche intégrée fondée sur l'interdépendance organisationnelle, en collaborant étroitement avec les services de sécurité de tous les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, sous l'égide du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité.
- 33.4 Les activités du Département seront mises en œuvre dans le cadre de deux sous-programmes : coordination de la sécurité et de la sûreté et coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui à ces derniers. Pour la période 2008-2009, le Département continuera de renforcer la coordination du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies; d'améliorer la mise en œuvre des politiques et procédures relatives à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires et des personnes à leur charge, ainsi que des visiteurs, des délégués et des biens de l'ONU; et d'intégrer, harmoniser et adopter des politiques, normes et procédures opérationnelles communes. Le Département assurera la coordination des activités du réseau de gestion de la sécurité et de la sûreté du système des Nations Unies. Des mesures seront également prises en vue de renforcer les moyens dont dispose le Département pour faciliter des interventions rapides en cas d'incidents et de situations d'urgence en matière de sécurité.
- 33.5 Conformément au paragraphe 3 de la résolution 61/263 de l'Assemblée générale, le Département propose de créer en 2008-2009 un cellule d'intervention d'urgence chargée de mettre en place un système de coordination des interventions adapté aux problèmes de sécurité actuels. Cela suppose une réaction rapide et coordonnée à toute situation d'urgence, et notamment une stratégie de communication intégrée.
- 33.6 En outre, conformément au paragraphe 28 de la résolution 61/263, l'Assemblée générale a décidé de revenir, dans le cadre d'un rapport global qui sera soumis au Secrétaire général, sur la question des 383 postes d'agent de la sécurité (249 postes permanents et 134 temporaires) approuvés au paragraphe 27 de la section XI de la résolution 59/276. Le rapport demandé sera soumis à l'Assemblée à la reprise de sa soixante-deuxième session.
- 33.7 La structure du Département est organisée en fonction des objectifs susmentionnés. Il comprend trois grandes unités opérationnelles : la Division des services de sûreté et de sécurité, la Division des dispositifs régionaux et le Service de l'appui aux bureaux extérieurs.
- 33.8 Le Département étant responsable à la fois de la sûreté et de la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs et des locaux dans les principaux lieux d'affectation, ainsi que de la sûreté et de la

sécurité des opérations des Nations Unies sur le terrain, ses activités sont financées à la fois au moyen du budget ordinaire et d'une participation des organismes couverts par le système de gestion de la sécurité. En ce qui concerne le second mode de financement, les frais sont répartis entre les participants en proportion de la part de chacun dans les effectifs sur le terrain. Le pourcentage actuel des frais à la charge de chaque organisme a été fixé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à sa première session ordinaire de 2005, sur la base des données les plus récentes dont il disposait concernant les effectifs des organismes des Nations Unies dans les bureaux extérieurs. Par la suite, le Comité de haut niveau sur la gestion a autorisé, à sa réunion de mars 2007, l'utilisation d'un recensement actualisé du 31 décembre 2006 comme base des arrangements de partage des coûts pour l'exercice 2008-2009. La part de chacune des organisations participant au système de gestion de la sécurité peut s'en trouver modifiée. Le Conseil des chefs de secrétariat devrait indiquer au Secrétariat, au cours du second semestre de 2007, les pourcentages actualisés. À Vienne, la répartition des frais entre les organismes participants a été fixée sur la base d'une formule sur laquelle se sont mises d'accord les organisations ayant des bureaux au Centre international de Vienne.

- 33.9 Les ressources prévues au titre du présent chapitre comprennent aussi l'assurance contre les actes de violence, qui couvre les fonctionnaires des organismes des Nations Unies et d'autres personnes remplissant les conditions requises, tels les consultants, en cas de décès ou d'invalidité causés directement ou indirectement par les événements suivants : guerre, émeutes ou autres troubles civils, sabotage, explosion d'armes de guerre, activités terroristes, meurtre ou agression. Cette assurance est gérée par l'ONU et le coût de la police est réparti entre les organismes et organisations participants.
- 33.10 Le montant total des ressources demandées pour le Département de la sûreté et de la sécurité au titre du budget ordinaire et des activités cofinancées durant l'exercice 2008-2009 s'élève à 366 422 500 dollars avant actualisation des coûts, soit 1 423 500 dollars de moins (0,4 %) que le montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007. Cette diminution nette des ressources demandées s'explique par les facteurs suivants : a) une diminution nette de 2 755 900 dollars au titre des activités financées en commun, due principalement à la réduction négociée de la prime de l'assurance contre les actes de violence, qui est gérée dans le cadre de l'arrangement de partage des coûts des activités financées en commun; et b) une augmentation de 1 332 400 dollars au titre du budget ordinaire, due notamment à : a) la création dans le cadre du sous-programme 2 b) (Appui aux bureaux extérieurs), de sept nouveaux postes [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] en vue de renforcer le dispositif d'intervention d'urgence à New York de manière à pouvoir faire face aux problèmes de sécurité actuels et réagir de manière rapide et coordonnée à toute situation d'urgence à l'aide d'une stratégie de communication efficace; b) la création d'un poste P-2 destiné à un spécialiste des affaires internes qui renforcera le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi de la composante Direction exécutive et administration et sera chargé de veiller à ce que les enquêtes visant le personnel du Département soient impartiales et exhaustives, conformément aux normes professionnelles applicables; et c) l'effet-report du coût total de la création de huit postes d'agent des services généraux (Autres classes), approuvés par l'Assemblée générale dans sa décision 60/562, pour assurer la sécurité des nouveaux locaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève. Le total des ressources nécessaires au titre du budget ordinaire et des activités cofinancées figure dans les tableaux 33.1, 33.2 et 33.3 ci-après.
- 33.11 En vertu de la section VIII de la résolution 56/255 de l'Assemblée générale, le montant brut du budget cofinancé du Département est soumis pour approbation à l'Assemblée. Le montant total brut des ressources du budget cofinancé pour l'exercice 2008-2009 est de 218 534 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 2 985 300 dollars. Ce montant comprend : a) le budget en chiffres bruts de la Section de la sécurité et de la sûreté à Vienne

(24 806 600 dollars), financé dans le cadre des arrangements de partage des coûts entre les organisations ayant des bureaux au Centre international de Vienne au titre du sous-programme 1; et b) le coût des opérations hors Siège et les dépenses connexes du Département au Siège, soit 193 727 900 dollars avant actualisation des coûts, qui doivent être financés, selon la formule de partage des coûts décidée par le Conseil des chefs de secrétariat, au titre des sous-programmes 2 a) (Coordination régionale des dispositifs de sécurité) et 2 b) (Appui aux bureaux extérieurs). Le montant total des ressources nécessaires figure dans les tableaux 33.4 et 33.5 ci-après. La diminution nette des dépenses cofinancées au titre du programme de travail (2 985 300 dollars) résulte des facteurs suivants :

- a) Une diminution de 4 481 700 dollars des dépenses prévues au titre du sous-programme 2 a), qui s'explique par : i) la réduction négociée de la prime fixe de l'assurance contre les actes de violence (2 789 200 dollars); ii) une diminution du coût des heures supplémentaires (481 900 dollars); iii) une diminution des frais de voyage (822 600 dollars); et iv) une diminution des frais généraux de fonctionnement (3 468 900 dollars) et en particulier des frais de communication et d'organisation d'examen; ces diminutions étant contrebalancées en partie par v) une augmentation des frais de consultation d'experts extérieurs en matière de sécurité (200 800 dollars); et vi) une augmentation du coût des services contractuels (2 880 100 dollars), due principalement à celle des paiements faits au PNUD au titre de l'appui administratif, compensée en partie par une réduction due à la réaffectation du sous-programme 2 a) au sous-programme 2 b) de ressources destinées à la formation (1 496 400 dollars);
- b) Une augmentation nette de 1 496 400 dollars au titre du sous-programme 2 b), due à la réaffectation susmentionnée de ressources du sous-programme 2 a), dans le cadre d'un plan global de formation spécialisée en matière de sécurité et de sûreté.

33.12 Le montant des ressources inscrites au budget ordinaire de l'exercice 2008-2009 pour le Département de la sûreté et de la sécurité, y compris la part du coût des activités cofinancées à la charge de l'ONU (48 982 200 dollars), s'élève à 196 870 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 1 332 400 dollars (0,7 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007. Le montant des ressources relevant spécifiquement du budget ordinaire, y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, est indiqué dans les tableaux 33.6 et 33.7 ci-après.

33.13 Les activités inscrites au présent chapitre sont financées par le budget ordinaire et par des fonds versés dans le cadre d'arrangements de cofinancement, mais aussi par des fonds extrabudgétaires provenant : a) du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; b) de remboursements au titre des services de sécurité et de sûreté rendus aux fonds et programmes des Nations Unies; et c) de fonds extrabudgétaires versés par des donateurs spécifiquement pour financer des mesures de sécurité à prendre d'urgence, notamment des programmes de formation et de gestion du stress et des programmes informatiques destinés à renforcer la gestion de la sécurité et les missions de sécurité. Pour l'exercice biennal 2008-2009, ces fonds extrabudgétaires totalisent 12 228 100 dollars.

33.14 Les ressources spécialement réservées aux activités de suivi et d'évaluation conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, se montent à 1 816 900 dollars et permettront de financer un poste P-5, deux postes P-4, trois postes P-3 et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) dans le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi. Ces ressources apparaissent dans la composante Direction exécutive et administration du présent chapitre.

33.15 La répartition en pourcentage du montant total des ressources nécessaires aux activités inscrites au budget ordinaire et aux activités cofinancées figure dans le tableau 33.1 ci-après.

Tableau 33.1

Répartition des ressources par composante et source de financement, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget global (budget ordinaire et cofinancement)</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	2,0	–
B. Programme de travail		
1. Activités inscrites au budget ordinaire ^a	49,4	61,3
2. Activités cofinancées (organismes, fonds et programmes) ^b	46,3	38,7
Total partiel	95,7	100,0
C. Appui au programme	2,3	–
Total	100,0	100,0

^a Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU en vertu des arrangements de partage des coûts décrits dans le programme de travail ci-après.

^b Non compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU dont le montant est pris en compte dans la rubrique précédente.

33.16 La répartition de l'ensemble des ressources nécessaires pour les activités inscrites au budget ordinaire et les activités cofinancées figure dans les tableaux 33.2 et 33.3 ci-après.

Tableau 33.2

Ressources nécessaires par composante et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget total (Activités du budget ordinaire et activités cofinancées)*

<i>Composante</i>	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Direction exécutive et administration	2 751,2	7 519,7	(349,3)	(4,6)	7 170,4	398,5	7 568,9
B. Programme de travail							
1. Activités inscrites au budget ordinaire ^a	119 597,6	179 319,0	1 709,9	1,0	181 028,9	11 962,8	192 991,7
2. Activités cofinancées (organismes, fonds et programmes) ^b	106 245,3	172 308,2	(2 755,9)	(1,6)	169 552,3	8 851,0	178 403,3
C. Appui au programme	4 967,4	8 699,1	(28,2)	(0,3)	8 670,9	534,4	9 205,3
Total partiel	233 561,5	367 846,0	(1 423,5)	(0,4)	366 422,5	21 746,7	388 169,2

^a Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU en vertu des arrangements de partage des coûts, soit 29 012 400 dollars pour 2004-2005 (dépenses effectives), 49 211 600 dollars pour 2006-2007 (montant estimatif) et 48 982 200 dollars pour 2008-2009 (montant estimatif).

^b Non compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, dont le montant est pris en compte dans la rubrique précédente.

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (montant estimatif)	2008-2009 (montant estimatif)
Total partiel	10 893,9	13 070,7	12 228,1
Total [(1) + (2)]	244 455,4	380 916,7	400 397,3

Tableau 33.3

Postes nécessaires^a

Catégorie	Postes permanents (budget total)		Postes temporaires				Total	
	2006- 2007	2008- 2009	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2006- 2007	2008- 2009
			2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1/D-2	6	6	–	–	–	–	6	6
P-1/P-5	344	350	–	–	7	13	351	363
Total partiel	351	357	–	–	7	13	358	370
Agents des services généraux et catégories diverses								
	1 294	1 296	138	138	40	40	1 472	1 474
Total	1 645	1 653	138	138	47	53	1 830	1 844

^a Les postes prévus pour le Département de la sûreté et de la sécurité au titre du budget total comprennent, en 2006-2007 et 2008-2009, 847 postes cofinancés conformément aux arrangements de partage des coûts.

33.17 La répartition du montant brut des ressources prévues pour les activités financées en commun figure dans les tableaux 33.4 et 33.5 ci-dessous.

Tableau 33.4

Ressources nécessaires, par composante et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire en chiffres bruts des activités financées en commun*

Composante	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
B. Programme de travail							
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	29 956,1	24 806,6	–	–	24 806,6	926,9	25 733,5
2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs							

Composante	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
a) Coordination régionale des dispositifs de sécurité	102 816,7	186 759,9	(4 481,7)	(2,4)	182 278,2	9 977,1	192 255,3
b) Appui aux bureaux extérieurs	2 485,0	9 953,3	1 496,4	15,0	11 449,7	641,4	12 091,1
Total partiel	135 257,8	221 519,8	(2 985,3)	(1,3)	218 534,5	11 545,4	230 079,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (montant estimatif)	2008-2009 (montant estimatif)
Total partiel	3 613,4	5 755,0	4 732,6
Total [(1) + (2)]	138 871,2	227 274,8	234 812,5

Tableau 33.5

Postes nécessaires^a

Catégorie	Postes permanents (cofinancement)		Postes temporaires				Total	
			Cofinancement		Fonds extrabudgétaires ^a			
	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1/D-2	2	2	–	–	–	–	2	2
P-1/P-5	298	298	–	–	5	11	303	309
Total partiel	300	300	–	–	5	11	305	311
Agents des services généraux et catégories diverses	522	522	25	25	2	2	549	549
Total	822	822	25	25	7	13	854	860

^a Postes financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

33.18 La répartition des ressources prévues pour les activités inscrites au budget ordinaire figure dans les tableaux 33.6 et 33.7 ci-dessous.

Tableau 33.6

Ressources nécessaires, par composante et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	2 751,2	7 519,7	(349,3)	(4,6)	7 170,4	398,5	7 568,9
B. Programme de travail ^a	119 597,6	179 319,0	1 709,9	1,0	181 028,9	11 962,8	192 991,7
C. Appui au programme	4 967,4	8 699,1	(28,2)	(0,3)	8 670,9	534,4	9 205,3
Total partiel	127 316,2	195 537,8	1 332,4	0,7	196 870,2	12 895,7	209 765,9

^a Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU en vertu des arrangements de partage des coûts, soit 29 012 400 dollars pour 2004-2005 (dépenses effectives), 49 211 600 dollars pour 2006-2007 (montant estimatif) et 48 982 200 dollars pour 2008-2009 (montant estimatif).

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2004-2005 (dépenses effectives)	2006-2007 (montant estimatif)	2008-2009 (montant estimatif)
Total partiel	7 280,5	7 315,7	7 495,5
Total [(1) + (2)]	134 596,7	202 853,5	217 261,4

Tableau 33.7

Postes nécessaires^a

Catégorie	Postes permanents (cofinancement)		Postes temporaires				Total	
			Cofinancement		Fonds extrabudgétaires ^b			
	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1/D-2	4	4	–	–	–	–	4	4
P-1/P-5	46	52	–	–	2	2	48	54
Total partiel	51	57	–	–	2	2	53	59
Agents des services généraux et catégories diverses								
	772	774	113	113	38	38	923	925
Total	823	831	113	113	40	40	976	984

^a Non compris les postes relevant des activités financées en commun, qui figurent dans le tableau 33.5 ci-dessus.

^b Y compris 9 postes d'agent des services de sécurité et 26 postes d'agent des services généraux (Autres classes) financés par des remboursements de services d'appui aux structures administratives, plus 1 P-3, 1 P-2/1 et 3 postes d'agent des services de sécurité financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

A. Direction exécutive et administration

*Ressources nécessaires – budget ordinaire (avant actualisation des coûts) :
7 170 400 dollars*

- 33.19 Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et ses collaborateurs immédiats sont responsables de la gestion du système de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, de la définition de la politique de sécurité de l'Organisation, de l'élaboration des recommandations adressées au Secrétaire général en matière de sécurité, et de la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies, qui sont plus de 100 000, et des quelque 300 000 personnes à leur charge, répartis dans plus de 150 lieux d'affectation et dont beaucoup sont considérés comme très menacés. Compte tenu des vastes responsabilités à l'échelle du système et des contacts extérieurs que le Secrétaire général adjoint devra entretenir, de la taille et de l'étendue du Département et de la nécessité d'assurer la continuité pendant son absence, le Secrétaire général adjoint sera secondé par un adjoint de la classe D-2, qui s'attachera essentiellement au fonctionnement interne et à la gestion des affaires courantes du Département.
- 33.20 On se souviendra que, dans son rapport à l'Assemblée générale (A/61/531), le Secrétaire général a proposé de reclasser de D-2 au rang de sous-secrétaire général le poste d'adjoint du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité. L'augmentation des ressources demandée dans le rapport n'est pas incluse dans le présent chapitre et fera l'objet d'une note distincte que le Secrétaire général adressera à l'Assemblée. Celle-ci se prononcera sur la demande après l'avoir examinée, et le montant proposé sera inclus dans les crédits demandés au moment de l'adoption du budget-programme pour l'exercice 2008-2009, en décembre 2007.
- 33.21 Le Secrétaire général adjoint sera également appuyé par deux petites unités administratives : un Groupe de la politique, de la planification et de la coordination et un Groupe de la mise en conformité aux normes, de l'évaluation et du suivi. Le Groupe de la politique, de la planification et de la coordination promulguera les politiques et normes communes dans tous les éléments du système de gestion de la sécurité. Il fera aussi office de secrétariat du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et se chargera d'établir et de mettre à jour le Manuel de sécurité des Nations Unies et toutes les directives en matière de sécurité. Quant au Groupe de la mise en conformité aux normes, de l'évaluation et du suivi, il sera chargé de procéder à des inspections et à des contrôles de conformité aux politiques et normes de sécurité dans toutes les entités de l'Organisation des Nations Unies, y compris les villes sièges et les missions conduites par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques.

Tableau 33.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'application intégrale des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières; et assurer la promulgation et le respect des politiques et procédures concernant la sécurité et la sûreté des fonctionnaires de l'ONU, du personnel associé et des personnes à leur charge, ainsi que des installations.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Le programme de travail est effectivement

a) i) Durée de vacance des postes (en jours)

soutenu par des ressources humaines et financières.

Mesure des résultats

2004-2005 : 153 jours
2006-2007 (estimation) : 120 jours
2008-2009 (objectif) : 120 jours

ii) Utilisation rationnelle et effective des ressources du budget ordinaire

Mesure des résultats

2004-2005 : les crédits autorisés sont dépensés à 79,9 %
2006-2007 (estimation) : les crédits autorisés sont dépensés à 90 %
2008-2009 (objectif) : les crédits autorisés sont dépensés à 100 %

b) Amélioration de la coordination, de l'intégration et de la conformité des politiques et procédures dans le cadre du système de gestion de la sécurité de l'Organisation

b) i) Augmentation du pourcentage de politiques, normes et procédures opérationnelles communes actualisées et promulguées

Mesure des résultats

2004-2005 : sans objet
2006-2007 (estimation) : 70 %
2008-2009 (objectif) : 80 %

ii) Augmentation du taux d'application des politiques et procédures liées à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires de l'ONU, du personnel associé et des personnes à leur charge, ainsi que des installations

Mesure des résultats

2004-2005 : sans objet
2006-2007 (estimation) : 65 %
2008-2009 (objectif) : 68 %

c) Amélioration de la répartition géographique des postes et de l'équilibre entre les sexes

c) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés recrutés dans le Département

Mesure des résultats

2004-2005 : 15 %
2006-2007 (estimation) : 17 %
2008-2009 (objectif) : 19 %

ii) Augmentation du pourcentage de femmes recrutées à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour un an au moins

Mesure des résultats

2004-2005 : 12 %
2006-2007 (estimation) : 14 %
2008-2009 (objectif) : 16 %

Facteurs externes

- 33.22 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre des objectifs visés et d'aboutir aux réalisations escomptées, à condition qu'aucun événement imprévu considéré comme des cas de force majeure ne se produise et que tous les intéressés, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, appuient l'action du Département et coopèrent pleinement avec lui pour atteindre les objectifs du programme.

Produits

- 33.23 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officielles (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à l'Assemblée générale sur le fonctionnement du système de gestion de la sécurité, y compris le rapport annuel sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies; rapports annuels sur les enseignements tirés et les pratiques optimales; rapports spéciaux, selon que de besoin (10);
 - ii) Conseil de sécurité : services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officielles (10);
 - iii) Comité du programme et de la coordination : services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officielles (10);
 - iv) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officielles (10);
 - b) Autres activités de fond :
 - i) Mission d'établissement des faits : missions d'inspection et de contrôle de conformité, axées en particulier sur les lieux d'affectation les plus difficiles; rapports et recommandations établis sur la base des observations faites durant ces missions; auto-évaluations dans tous les lieux d'affectation au moyen de la méthode conçue à cet effet (40); enquêtes sur les allégations de malversations ou d'autres actes répréhensibles commis dans le monde entier par le personnel du Département et établissement de rapports sur lesquels les organes compétents peuvent se fonder pour tirer des enseignements, prendre des mesures administratives ou disciplinaires ou réfuter les allégations mensongères (1);
 - ii) Promotion d'instruments juridiques : regroupement, harmonisation et promulgation dans tous les lieux d'affectation des politiques, normes et procédures opérationnelles essentielles en matière de sécurité, y compris le Manuel relatif aux mesures de sécurité et les directives en la matière, et le guide de mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle révisées et des pratiques optimales en matière de sécurité (1); élaboration de politiques types en matière de sûreté et de sécurité et d'un système de gestion de ces politiques et, dans ce cadre, mise au point et publication d'un manuel relatif à l'élaboration des politiques de sécurité (1); création et gestion d'un système centralisé de sélection et d'organisation des carrières du personnel chargé de la sécurité et de la sûreté (1);

- iii) Documentation destinée aux réunions interinstitutions : participation aux activités du Conseil des chefs de secrétariat et de ses organes subsidiaires en matière de sûreté et de sécurité; coordination des activités du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité; organisation des réunions du Réseau; production et publication des rapports du Réseau et du Comité de haut niveau sur la gestion (6);
- c) Coopération technique : formations, séminaires et ateliers : institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activité du Département et, dans ce cadre, organisation, pour tout le personnel, d'ateliers de formation visant à promouvoir l'équilibre entre les sexes au sein du Département.

Tableau 33.9

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	5 928,9	6 041,9	22	23
Autres objets de dépense	1 590,8	1 128,5	–	–
Total partiel	7 519,7	7 170,4	22	23
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	7 519,7	7 170,4	22	23

33.24

Le montant de 7 170 400 dollars, qui fait apparaître une diminution nette de 349 300 dollars, permettra de financer 23 postes [1 Secrétaire général adjoint, 1 D-2, 3 P-5, 8 P-4/3, 2 P-2/1, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 7 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et d'autres objets de dépense concernant la gestion du système de sécurité de l'Organisation et l'élaboration de politiques de sécurité et de recommandations en la matière à l'intention du Secrétaire général, en vue d'assurer la promulgation et le respect des politiques et des procédures liées à la sécurité et à la sûreté des fonctionnaires de l'ONU, du personnel associé et des personnes à leur charge ainsi que des installations. Le montant prévu pour les postes (6 041 900 dollars) fait apparaître une augmentation de 113 000 dollars qui s'explique par la création d'un nouveau poste de spécialiste des affaires internes (P-2/1) dont le titulaire renforcera le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, suite à l'examen effectué par la Section du conseil de gestion interne du Bureau des services de contrôle interne, afin de veiller à ce que les enquêtes sur les allégations visant le personnel du Département soient impartiales, exhaustives et conformes aux normes professionnelles applicables. Le montant prévu pour les autres objets de dépense (1 128 500 dollars), qui fait apparaître une diminution de 462 300 dollars, permettra de financer les services d'experts externes, les frais de voyage et les frais généraux de fonctionnement. La diminution des dépenses résulte dans une large mesure du non-renouvellement d'autres dépenses de personnel de l'exercice 2006-2007, concernant des postes temporaires nécessaires à la création et à l'organisation initiales du Département.

B. Programme de travail

1. Budget total (activités inscrites au budget ordinaire et activités cofinancées)

Tableau 33.10

Ressources nécessaires, par sous-programme et source de financement

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
I. Budget total				
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté				
a. Activités inscrites au budget ordinaire ^a	135 492,9	136 378,4	897	897
b. Activités cofinancées (organismes, fonds et programmes) ^b	19 421,1	19 423,6	155	155
Total partiel	154 914,0	155 802,0	1 052	1 052
2 a) Coordination régionale des dispositifs de sécurité				
a. Activités inscrites au budget ordinaire ^c	41 489,1	40 910,8	–	–
b. Activités cofinancées (organismes, fonds et programmes) ^b	145 270,8	141 367,4	662	662
Total partiel	186 759,9	182 278,2	662	662
2 b) Appui aux bureaux extérieurs				
a. Activités inscrites au budget ordinaire ^d	2 337,0	3 739,7	–	7
b. Activités cofinancées (organismes, fonds et programmes) ^b	7 616,3	8 761,3	30	30
Total partiel	9 953,3	12 501,0	30	37
Total (I)	351 627,7	350 581,2	1 744	1 751
II. Fonds extrabudgétaires	13 070,7	12 228,1	47	53
Total (I + II)	364 697,9	362 809,3	1 791	1 804

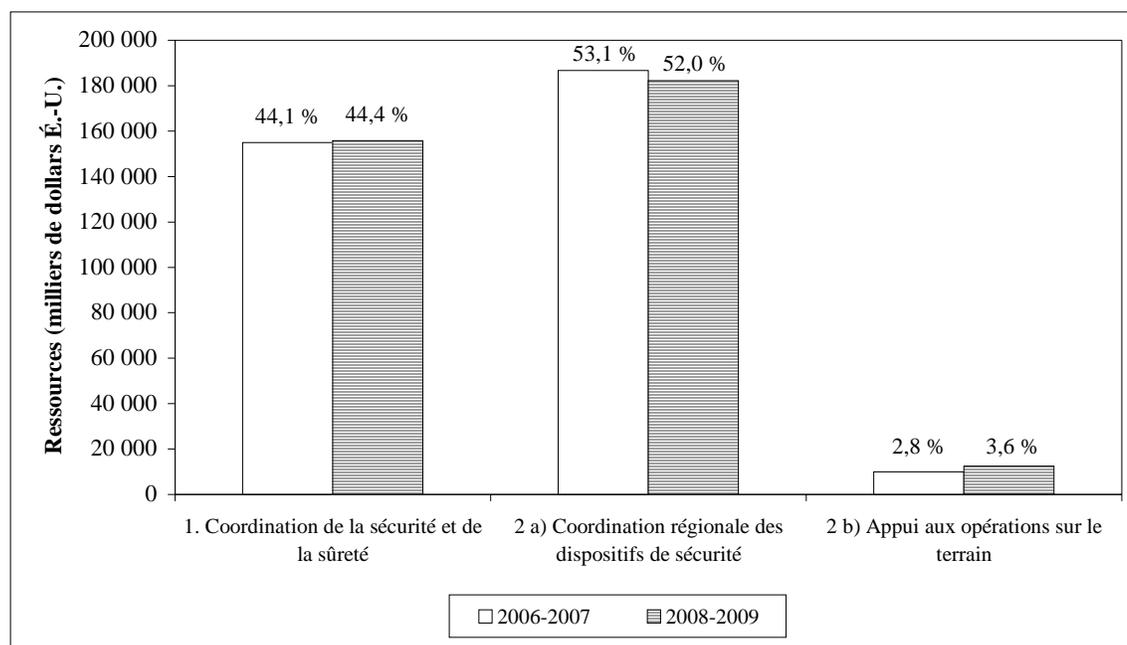
^a Y compris la part de l'ONU dans le cofinancement de la Section de la sécurité et de la sûreté à Vienne, soit 5 385 500 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 et 5 383 000 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009.

^b Non compris la part de dépenses cofinancées à la charge de l'ONU, dont le montant est pris en compte dans la rubrique précédente.

^c Comprend uniquement la part de l'ONU dans le cofinancement des opérations régionales et hors Siège et de l'assurance contre les actes de violence.

^d Y compris de la part de l'ONU dans le cofinancement des services d'appui aux opérations sur le terrain, soit 2 337 000 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 et 2 688 400 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009.

Ressources nécessaires pour l'ensemble du budget (activités inscrites au budget ordinaire et activités cofinancées), par sous-programme



2. Ressources nécessaires pour les activités cofinancées (montants bruts)

Tableau 33.11

Ressources nécessaires, par sous-programme et source de financement

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Montant brut				
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	24 806,6	24 806,6	155	155
2 a) Coordination régionale des dispositifs de sécurité	186 759,9	182 278,2	662	662
2 b) Appui aux bureaux extérieurs	9 953,3	11 449,7	30	30
Total partiel	221 519,8	218 534,5	847	847
Fonds extrabudgétaires	5 755,0	4 732,6	7	13
Total	227 274,8	223 267,1	854	860

3. Activités inscrites au budget ordinaire

Tableau 33.12

Ressources nécessaires, par sous-programme et source de financement

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	135 492,9	136 378,4	897	897
2 a) Coordination régionale des dispositifs de sécurité	41 489,1	40 910,8	–	–
2 b) Appui aux bureaux extérieurs	2 337,0	3 739,7	–	7
Total partiel	179 319,0	181 028,9	897	904
Fonds extrabudgétaires	7 315,7	7 495,5	40	40
Total	186 634,7	188 524,4	937	944

Sous-programme 1

Coordination de la sécurité et de la sûreté

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), ensemble du budget : 155 802 000 dollars

Dont : a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 136 378 400 dollars

b) Activités cofinancées (organismes, fonds et programmes) : 19 423 600 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget cofinancé (montants bruts) : 24 806 600 dollars

Dont : a) Part imputable au budget ordinaire : 5 383 000 dollars

b) Part des organismes, fonds et programmes) : 19 423 600 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget ordinaire : 136 378 400 dollars

- 33.25 Ce sous-programme relève de la Division des services de sûreté et de sécurité ainsi que des services de la sécurité et de la sûreté de New York, des autres villes sièges et des commissions régionales. La Division est chargée de diriger le Service de la sécurité et de la sûreté de New York et de fournir des orientations générales et opérationnelles, en assurant une supervision technique d'ensemble, aux services de la sécurité et de la sûreté des autres villes sièges et des commissions régionales. Ces services continueront d'exécuter les tâches courantes et rendront compte à leurs responsables respectifs (directeur général ou secrétaire exécutif), en travaillant en étroite collaboration avec le chef de l'administration. La Division sera également chargée d'assurer de manière systématique et coordonnée la protection des hauts fonctionnaires de l'Organisation.

Tableau 33.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Protéger les fonctionnaires, les représentants, les personnalités de passage et les autres visiteurs dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies, prévenir les dommages pouvant survenir aux biens de l'ONU, assurer la sûreté et la sécurité des installations et disposer d'un système d'alerte d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Garantir des conditions de sécurité et de sûreté au personnel, aux représentants et aux visiteurs au sein des locaux de l'ONU dans les villes sièges et les commissions régionales	<p>a) i) Respect accru des Normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 50 % 2006-2007 (estimation) : 70 % 2008-2009 (objectif) : 85 %</p> <p>ii) Réduction du nombre d'intrusions dans les locaux de l'ONU</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 30 intrusions 2006-2007 (estimation) : 15 intrusions 2008-2009 (objectif) : aucune intrusion</p> <p>iii) Réduction du nombre de réclamations liées à la sécurité</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 58 réclamations 2006-2007 (estimation) : 46 réclamations 2008-2009 (objectif) : 37 réclamations</p>
b) Renforcement des dispositifs de sécurité dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU	<p>b) Augmentation du nombre d'opérations de protection rapprochée coordonnées dans l'ensemble des villes sièges et des commissions régionales de l'ONU</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 20 opérations de protection rapprochée coordonnées 2006-2007 (estimation) : 200 opérations de protection rapprochée coordonnées 2008-2009 (objectif) : 220 opérations de protection rapprochée coordonnées</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : sans objet 2006-2007 (estimation) : 80 % des profils de risque et de menace et des dispositifs</p>

- de protection correspondants sont examinés
2008-2009 (objectif) : tous les profils de risque
et de menace et les dispositifs de protection
correspondants sont examinés
- c) Amélioration de la préparation aux
situations d'urgence et de crise au sein des
locaux de l'ONU dans les villes sièges et les
commissions régionales
- c) i) Augmentation du pourcentage de cas dans
lesquels sont respectés les délais minimums
d'évacuation des locaux de l'ONU dans les
villes sièges et les commissions régionales,
ces délais étant propres à chaque lieu
d'affectation
- Mesure des résultats*
2004-2005 : sans objet
2006-2007 (estimation) : 80 %
2008-2009 (objectif) : 90 %
- ii) Réduction des délais d'intervention du
personnel des Services de sûreté et de
sécurité en cas de situation d'urgence dans
les locaux de l'ONU dans les villes sièges et
les commissions régionales, ces délais
d'intervention étant propres à chaque lieu
d'affectation
- Mesure des résultats*
2004-2005 : sans objet
2006-2007 (estimation) : 10 %
2008-2009 (objectif) : 10 %
-

Facteurs externes

- 33.26 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'aboutir aux réalisations escomptées, à condition qu'aucun événement imprévu considéré comme un cas de force majeure ne se produise et que les représentants, les fonctionnaires et les visiteurs respectent les réglementations en matière de sécurité et de sûreté et de protection contre les incendies.

Produits

- 33.27 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- a) Services de sécurité liés aux bureaux et aux installations de conférence : filtrage des personnes, des véhicules et des colis qui entrent dans les locaux de l'Organisation ou qui en sortent; exploitation et gestion du système de cartes d'accès et de plaquettes d'identité; confiscation des cartes d'identité ONU périmées; utilisation de détecteurs d'objets métalliques pour déceler les armes cachées; services de sécurité lors de réunions, de réceptions et de manifestations spéciales; organisation de programmes de formation en matière de sécurité; lever et baisser des drapeaux des États Membres de l'Organisation;
- b) Services liés au garage : filtrage des véhicules à l'entrée; inspection des véhicules de livraison; détection d'explosifs dans les véhicules;

- c) Services de protection rapprochée : protection des hauts fonctionnaires de l'Organisation et autres personnalités; coordination des déplacements des personnalités avec les services de sécurité et de police du pays hôte;
- d) Services spéciaux : enquêtes, contacts avec les services de police du pays hôte; étude des types de criminalité; évaluation des risques de sécurité au niveau local et exécution de programmes de prévention de la criminalité;
- e) Cartes et autres documents d'identité ONU : délivrance de cartes d'identité et tenue des dossiers correspondants;
- f) Services de sécurité de la personne : réalisation d'audits de sécurité de la personne; gestion d'un système de contrôle des clefs; réparation et entretien de tous les systèmes de fermeture, coffres-forts et systèmes de sécurité électronique (y compris les systèmes d'alarme, de détection des intrusions, de télévision en circuit fermé et de contrôle d'accès);
- g) Services de détection des explosifs : maintien de moyens de détection des explosifs aux points d'entrée des véhicules et dans les secteurs où se tiennent des conférences, des réunions et des manifestations spéciales; examen de tout le courrier et de tous les colis entrants;
- h) Services d'intervention d'urgence et gestion des crises : gestion d'un centre de contrôle de la sécurité surveillant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 tous les systèmes de sécurité; entretien d'un système de commandement en cas d'incident et tenue d'un plan de gestion des crises; intervention en cas d'incident grave dans les bureaux et locaux de l'Organisation au Siège et dans les autres grands lieux d'affectation; mise en place de mesures de détection et de contre-surveillance à proximité de tous les bureaux et locaux de l'ONU; organisation de patrouilles motorisées ou pédestres, selon les besoins; constitution et tenue à jour de registres de personnes à contacter en cas d'urgence; contribution aux différents aspects de la préparation aux situations d'urgence et de la planification et de l'exécution d'évacuations des installations situées à l'intérieur ou à l'extérieur du complexe; normalisation des procédures de sécurité;
- i) Services de sûreté : inspection des locaux de l'ONU, y compris les ascenseurs, les escaliers mécaniques et les machineries, en vue de vérifier que rien ne peut mettre en danger les occupants ou déclencher un incendie; organisation de programmes de formation à l'intention des agents de sécurité, des agents de prévention des incendies, des travailleurs manuels et des guides; coordination et exécution d'exercices d'incendie et d'enquêtes techniques sur la sécurité; établissement de rapports et formulation de recommandations concernant les questions de sûreté; contrôle et inspection du système de détection des incendies et des inondations et organisation d'exercices d'évacuation des locaux de l'ONU; remise d'équipements de protection à des fonctionnaires et à des travailleurs contractuels; inspections sanitaires des cuisines; inspection annuelle de tous les locaux servant à la préparation et au stockage des aliments ainsi qu'aux services de repas pour s'assurer que les normes sanitaires et d'hygiène sont respectées; traitement des réclamations liées à la sécurité;
- j) Services d'inspection : inspection des locaux en cas d'alerte à la bombe; interventions en cas d'alerte ou d'urgence de tout type; enquêtes sur les accidents de circulation, les demandes de dédommagement, les accidents mettant en cause des visiteurs ou des fonctionnaires, les cas de maladie concernant des visiteurs, ainsi que les dommages causés à des biens personnels ou appartenant à l'ONU;
- k) Services de formation : maintien d'un niveau de formation professionnelle élevé pour le personnel de sécurité en ce qui concerne les fonctions de sécurité de base, et formation interdisciplinaire dans des domaines techniques et spécialisés; fourniture de services d'appui

à la formation au Siège et dans les autres grands lieux d'affectation, en collaboration avec la Section de la formation et du perfectionnement, de façon à garantir l'homogénéité des niveaux de formation dans l'ensemble du système.

Tableau 33.14

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire ^a				
Postes	112 571,9	113 102,3	897	897
Autres objets de dépense	22 921,0	23 276,1	–	–
Total partiel	135 492,9	136 378,4	897	897
Fonds extrabudgétaires	7 315,7	7 495,5	40	40
Total	142 808,6	143 873,9	937	937

^a Y compris la part du coût des activités de la Section de la sécurité et de la sûreté à Vienne financées conjointement qui est à la charge de l'ONU, soit 5 385 500 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 et 5 383 000 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009.

- 33.28 Le montant de 136 378 400 dollars, en augmentation de 885 500 dollars, permettra de maintenir 897 postes, dont 113 postes temporaires, à la Division et dans les services de la sécurité et de la sûreté des grands lieux d'affectation, à l'exclusion de Vienne, et de financer d'autres objets de dépense, ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif précisé au tableau 33.13 ci-dessus. Le montant de 113 102 300 dollars, en augmentation de 530 400 dollars, qui est prévu à la rubrique Postes tient compte de l'effet-report de la création de huit postes d'agent de sécurité de la catégorie des services généraux (Autres classes), en application de la décision 60/562 de l'Assemblée générale relative à la mise en place de locaux de bureau supplémentaires à Genève pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.
- 33.29 Le montant de 23 276 100 dollars, en augmentation de 355 100 dollars, qui est inscrit à la rubrique Autres objets de dépense permettra de financer les dépenses relatives au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les heures supplémentaires liées aux services de sécurité assurés pendant les périodes de pointe, les voyages des agents chargés de la protection des hauts fonctionnaires, divers services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, et les fournitures et accessoires nécessaires pour répondre à différents besoins opérationnels, ainsi que la part imputable à l'Organisation du coût des activités menées par la Section de la sécurité et de la sûreté à Vienne, financé en vertu de l'accord en vigueur de partage des dépenses avec les autres organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne (voir tableau 33.15 et par. 33.30 ci-après). L'augmentation de 355 100 dollars résulte notamment des facteurs suivants : a) la hausse du montant demandé au titre des voyages, du fait essentiellement des services de sécurité assurés pour le compte du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires de l'Organisation; b) l'augmentation nette des frais généraux de fonctionnement, qui s'explique en grande partie par l'accroissement des besoins informatiques au Siège, les dépenses de communication afférentes au Siège, la location et l'entretien du mobilier et du matériel, et divers services, parmi lesquels la délivrance de permis de port d'arme, le transport et le gardiennage en chenil des animaux du Groupe cynophile, et la location de tentes pendant les sessions de l'Assemblée générale;

c) l'augmentation des dépenses de fournitures et accessoires et des dépenses de mobilier et de matériel au titre de l'établissement des cartes de sécurité, du remplacement des uniformes, des tenues de protection des personnalités, des drapeaux et des cartes d'identité, et de l'achat et du remplacement de matériel de contrôle de sécurité et de détection, ainsi que d'armes à feu et des munitions correspondantes, assortie d'une baisse des autres dépenses de personnel due à des modifications dans l'attribution d'heures supplémentaires au titre du service de nuit, dont la durée est passée de 12 heures à huit heures, et à la diminution des besoins en services contractuels, essentiellement grâce à l'estimation des besoins de formation.

Tableau 33.15

Ressources nécessaires au titre des activités cofinancées (budget de la Section de la sécurité et de la sûreté à Vienne; montants bruts)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire ^a				
Postes	22 156,1	22 156,1	155	155
Autres objets de dépense	2 650,5	2 650,5	–	–
Total partiel	24 806,6	24 806,6	155	155
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	24 806,6	24 806,6	155	155

^a La part imputable au budget ordinaire de l'ONU du montant brut affecté aux activités cofinancées s'élève à 5 385 500 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 et à 5 383 000 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009.

- 33.30 Le montant brut estimatif de 24 806 600 dollars permettra de maintenir 155 postes, dont 25 postes temporaires, à la Section de la sécurité et de la sûreté à Vienne, et financer d'autres objets de dépense. Le montant estimatif inscrit à cette rubrique couvrira les dépenses suivantes : personnel temporaire (autre que pour les réunions); heures supplémentaires; services contractuels divers; entretien du matériel spécialisé de sécurité et de bureautique; nettoyage et réparation d'uniformes; communications; fournitures liées à la sécurité et remplacement du matériel de sécurité et de sûreté. La stabilité du montant demandé s'explique par le fait que l'augmentation des autres dépenses de personnel, des frais de voyage des fonctionnaires, des frais généraux de fonctionnement, des dépenses de fournitures et accessoires ainsi que des dépenses de mobilier et de matériel est contrebalancée par la baisse du coût des services contractuels et de celui des subventions et contributions.

Sous-programme 2
Coordination régionale des dispositifs de sécurité
sur le terrain et appui aux bureaux extérieurs

- a) **Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), ensemble du budget : 182 278 200 dollars

- Dont :
- a) Activités financées au titre du budget ordinaire : 40 910 800 dollars
 - b) Activités cofinancées (organismes, fonds et programmes) : 141 367 400 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget cofinancé (montants bruts) : 182 278 200 dollars

- Dont :
- a) Part imputable au budget ordinaire : 40 910 800 dollars
 - b) Part des organismes, fonds et programmes : 141 367 400 dollars

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget ordinaire : 40 910 800 dollars

- 33.31 Ce sous-programme relève de la Division des opérations régionales. Par le biais de ses cellules régionales, celle-ci assure la coordination des activités courantes avec les bureaux régionaux des services de sécurité hors siège, réagit à tout incident survenu sur le terrain, affecte le personnel nécessaire auprès des responsables désignés, enquête sur les circonstances du décès des fonctionnaires victimes d'un acte de malveillance, apporte une assistance à la gestion des situations de prise d'otages et prend les mesures qui s'imposent en cas d'arrestation ou de détention de fonctionnaires. L'une des fonctions importantes de la Division consiste à coordonner de manière suivie l'évaluation des menaces et des risques avec les bureaux régionaux des services de sécurité hors siège, les huit principaux bureaux de l'Organisation et les autres grands lieux d'affectation, et à amener les autres organismes des Nations Unies et les autorités nationales à appliquer les dispositions de la section XI de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a demandé que les phases du plan de sécurité soient examinées objectivement, de manière systématique et en temps voulu dans tous les lieux d'affectation du système des Nations Unies afin que les hauts responsables de la sécurité et le Secrétaire général puissent prendre les dispositions requises.

Tableau 33.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la protection des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge, ainsi que des installations dans tous les lieux d'affectation.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à leur charge

a) i) Maintien du pourcentage d'analyses à jour des menaces et des risques dans tous les lieux d'affectation

Mesure des résultats

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 100 %

2008-2009 (objectif) : 100 %

- ii) Respect accru des Normes minimales de sécurité opérationnelle dans les lieux d'affectation
- Mesure des résultats*
 2004-2005 : sans objet
 2006-2007 (estimation) : 70 % des lieux d'affectation
 2008-2009 (objectif) : 80 % des lieux d'affectation
- b) Intervention rapide en cas d'incident
- b) i) Achèvement et mise à l'essai de tous les plans d'intervention en cas d'urgence à l'échelle des pays et de ceux du Département de la sûreté et de la sécurité
- Mesure des résultats*
 2004-2005 : plans d'intervention à l'échelle des pays achevés à 90 %
 2006-2007 (estimation) : plans d'intervention à l'échelle des pays achevés à 95 %
 2008-2009 (objectif) : plans d'intervention à l'échelle des pays achevés à 100 %
- Mesure des résultats*
 2004-2005 : plans d'intervention à l'échelle des pays mis à l'essai à 60 %
 2006-2007 (estimation) : plans d'intervention à l'échelle des pays mis à l'essai à 75 %
 2008-2009 (objectif) : plans d'intervention à l'échelle des pays mis à l'essai à 90 %
- ii) Renforcement de la capacité de déployer et de réaffecter des agents de sécurité terrain dans un délai de 24 heures
- Mesure des résultats*
 2004-2005 : 2 agents de sécurité terrain (pour une durée maximale de 60 jours en 2005 ou de 90 jours en 2007 et 2009)
 2006-2007 (estimation) : 10 agents de sécurité terrain (pour une durée maximale de 60 jours en 2005 ou de 90 jours en 2007 et 2009)
 2008-2009 (objectif) : 20 agents de sécurité terrain (pour une durée maximale de 60 jours en 2005 ou de 90 jours en 2007 et 2009)
- c) Perfectionnement du système de gestion de la sécurité
- c) i) Renforcement des partenariats avec les pays hôtes en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies

Mesure des résultats

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 80 %

2008-2009 (objectif) : 95 %

ii) Renforcement de l'appui apporté en dehors des capitales par les conseillers pour les questions de sécurité et les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain

Mesure des résultats

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 15 %

2008-2009 (objectif) : 25 %

iii) Réalisation plus rapide d'évaluations ciblées des menaces dans les régions de conflit transfrontalier

Mesure des résultats

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 12 heures

2008-2009 (objectif) : 8 heures

iv) Déclaration initiale rapide des incidents survenus dans la région

Mesure des résultats

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 12 heures

2008-2009 (objectif) : 8 heures

Facteurs externes

33.32 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'aboutir aux réalisations escomptées, pourvu que les conditions suivantes soient réunies :

- a) Le niveau des menaces et des risques auxquels sont soumis le personnel, les installations et les activités des Nations Unies n'est pas sensiblement modifié;
- b) L'éventuel engagement d'urgence de dépenses à la suite de catastrophes survenues dans divers pays, d'attentats contre des installations ou du personnel des Nations Unies ou de tout autre incident grave n'impose pas une réaffectation importante des ressources;
- c) L'action menée par le Département de la sûreté et de la sécurité bénéficie de la collaboration sans réserve et de l'appui du personnel et des organisations participant au système de gestion de la sécurité.

Produits

33.33 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

- a) Examen et mise à jour annuels de l'évaluation des menaces et des risques effectuée pour chaque pays ainsi que du plan de sécurité;
- b) Missions dans certains lieux d'affectation en vue d'apporter une assistance dans le domaine de la sécurité;
- c) Exploitation 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 du centre de communications du Département de la sûreté et de la sécurité de façon à assurer le contact dans le monde entier avec les spécialistes de la sécurité en poste au Département, à permettre une remontée rapide de l'information et à assurer les communications de base pendant les crises;
- d) Tenue et révision périodique des instructions permanentes concernant la sécurité sur le terrain;
- e) Participation à des ateliers régionaux sur les questions de sécurité et de sûreté; réunions et séminaires annuels sur le système de gestion de la sécurité, les pratiques de référence, ainsi que la gestion du stress traumatique et la formation connexe, et inspections de conformité;
- f) Examen des procédures qui régissent, au niveau des pays, la sécurité générale des bureaux, notamment les risques et les exercices d'incendie, de celles qui régissent la sécurité des véhicules, et des procédures d'évacuation des locaux. Organisation de stages de formation à la sécurité et adoption de pratiques de référence en matière de sécurité.

Tableau 33.17

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	41 489,1	40 910,8	–	–
Total partiel	41 489,1	40 910,8	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	41 489,1	40 910,8	–	–

- 33.34 Le montant de 40 910 800 dollars, en baisse de 578 300 dollars, servira uniquement à financer la part imputable à l'ONU des dépenses cofinancées afférentes au sous-programme, à savoir : a) les dépenses de la Division des opérations régionales à New York; b) le coût des dispositifs de sécurité sur le terrain; c) le coût de la police d'assurance contre les actes de violence contractée pour couvrir le personnel des services extérieurs. La diminution du montant inscrit à la rubrique Budget ordinaire correspond à la part de la Division des opérations régionales dans la réduction du montant brut demandé au titre des activités sur le terrain prévues dans le sous-programme. On trouvera des précisions à ce sujet au tableau 33.18 et aux paragraphes 33.35 et 33.36 ci-après.

Tableau 33.18

Ressources nécessaires au titre des activités cofinancées

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire (montant bruts) ^a				
Postes	130 443,6	130 443,6	662	662
Autres objets de dépense	56 316,3	51 834,6	–	–
Total partiel	186 759,9	182 278,2	662	662
Fonds extrabudgétaires	4 725,6	4 732,6	7	13
Total	191 485,5	187 010,8	669	675

^a La part imputable au budget ordinaire de l'ONU du montant brut affecté aux activités cofinancées s'élève à 41 489 100 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 et à 40 910 800 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009.

- 33.35 Le montant brut de 182 278 200 dollars, en diminution de 4 481 700 dollars, permettra de maintenir 662 postes à la Division (Siège) et dans les services de sécurité hors siège, et de financer les autres objets de dépense, ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif précisé au tableau 33.16 ci-dessus. Le montant de 130 443 600 dollars inscrit à la rubrique Postes permettra de continuer à financer 43 postes à la Division des opérations régionales, y compris les cellules régionales chargées de la coordination quotidienne des activités des bureaux régionaux des services de sécurité hors siège, ainsi que 619 postes dans lesdits services, dont les titulaires coordonneront les questions de sécurité sur le terrain.
- 33.36 Le montant de 51 834 600 dollars inscrit à la rubrique Autres objets de dépense, en baisse de 4 481 700 dollars, couvrira les dépenses suivantes : heures supplémentaires; déplacements sur le terrain des fonctionnaires des cellules régionales et déplacements des agents de sécurité des bureaux extérieurs qui se rendent au Siège pour des consultations ou des stages de formation; services contractuels d'appui administratif fournis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le terrain; frais généraux de fonctionnement des bureaux extérieurs, notamment frais de location et d'entretien des locaux, frais d'entretien des véhicules et du matériel de sécurité, de communication et de bureau, dépenses de communication, achats de fournitures diverses destinées aux bureaux extérieurs, et remplacement du matériel de bureautique et de sécurité et des véhicules des bureaux; coût estimatif de la police mondiale d'assurance contre les actes de violence perpétrés à l'encontre du personnel des bureaux extérieurs. La diminution de 4 481 700 dollars s'explique par : a) la baisse, à la suite de négociations, du montant fixe de la prime due au titre de l'assurance contre les actes de violence (2 789 200 dollars); b) la baisse du coût des heures supplémentaires effectuées par le personnel d'appui des bureaux extérieurs (481 900 dollars); c) la diminution des dépenses inscrites à la rubrique Voyages du personnel (822 600 dollars) au titre des déplacements de courte distance effectués par les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain, compte tenu des habitudes de dépenses actuelles; d) la baisse des frais généraux de fonctionnement (3 468 900 dollars) imputables aux dépenses des bureaux extérieurs en matière de communications, de services de distribution et d'exams, compte tenu des habitudes de dépenses actuelles, ainsi qu'au non-renouvellement d'un crédit exceptionnel ouvert au titre de l'affrètement de vols; e) la hausse des dépenses suivantes : services de consultants extérieurs en sécurité; services contractuels, sachant que le montant à rembourser au

PNUD au titre des frais d'appui administratif liés à la mise en œuvre des dispositifs de sécurité sur le terrain dans le cadre du sous-programme connaît une augmentation, que compensent en partie les diminutions résultant de la réaffectation des ressources prévues au titre de la formation du sous-programme 2 a) (Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain), qui relève actuellement de la Division des opérations régionales, au sous-programme 2 b) (Appui aux bureaux extérieurs), ainsi que la réduction du crédit demandé au titre des travaux contractuels d'imprimerie, compte tenu des habitudes de dépenses actuelles.

b) Appui aux bureaux extérieurs

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), ensemble du budget :
12 501 000 dollars**

*Dont : a) Activités financées au titre du budget ordinaire :
3 739 700 dollars*

*b) Activités cofinancées (organismes, fonds et programmes) :
8 761 300 dollars*

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget cofinancé
(montants bruts) : 11 449 700 dollars**

Dont : a) Part imputable au budget ordinaire : 2 688 400 dollars

b) Part des organismes, fonds et programmes : 8 761 300 dollars

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts), budget ordinaire :
3 739 700 dollars**

- 33.37 Ce sous-programme relève du Service de l'appui aux bureaux extérieurs, dont les deux principales attributions sont les suivantes : a) la gestion du stress traumatique; b) l'exécution d'un programme suivi et cohérent de formation à la sécurité s'adressant à un public très divers composé des agents de sécurité des grands lieux d'affectation et des lieux d'affectation hors siège, des responsables désignés, des membres des équipes de gestion de la sécurité et de l'ensemble des fonctionnaires des Nations Unies. À cet égard, le Service a prévu de créer un dispositif de gestion des crises, chargé notamment de gérer l'information, de façon à permettre l'élaboration transversale, à l'échelle du système, de plans et de dispositifs concertés d'intervention en cas de crise.

Tableau 33.19

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès
et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer les connaissances et les compétences en matière de sûreté et de sécurité des différents groupes auxquels s'adresse le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et réduire ou prévenir le stress traumatique.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité du personnel des Nations Unies de gérer le stress traumatique

a) i) Accroissement du pourcentage de fonctionnaires des bureaux extérieurs et de membres de leur famille ayant reçu une formation à la gestion du stress

Mesure des résultats

2004-2005 : 80 % des fonctionnaires des bureaux extérieurs et des membres de leur famille

2006-2007 (estimation) : 90 % de ces personnes

2008-2009 (objectif) : 95 % de ces personnes

ii) Augmentation du nombre de conseillers ayant reçu une formation à la gestion du stress traumatique en situation d'urgence au moyen du nouveau programme de formation

Mesure des résultats

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 10 conseillers

2008-2009 (objectif) : 20 conseillers

iii) Accroissement du pourcentage de fonctionnaires des Nations Unies pouvant bénéficier lorsqu'ils en ont besoin d'une aide d'urgence après un choc émotionnel ou d'un soutien psychologique post-traumatique

Mesure des résultats

2004-2005 : 80 % des fonctionnaires ayant besoin d'aide

2006-2007 (estimation) : 90 % de ces fonctionnaires

2008-2009 (objectif) : 95 % de ces fonctionnaires

b) Renforcement, grâce à la formation, des capacités en matière de sécurité et de sûreté de tous les participants au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, notamment des responsables désignés, des membres des équipes de gestion de la sécurité, des agents de sécurité et des fonctionnaires

b) i) Accroissement du pourcentage de normes en matière de formation à la sécurité qui sont adoptées à l'échelle du système de gestion de la sécurité des Nations Unies

Mesure des résultats

2004-2005 : 25 %

2006-2007 (estimation) : 80 %

2008-2009 (objectif) : 90 %

ii) Accroissement de la proportion de fonctionnaires des Nations Unies ayant reçu au Siège et dans les bureaux extérieurs une formation à la sécurité adaptée à leurs attributions

Mesure des résultats

Pourcentage de fonctionnaires ayant suivi le programme pédagogique sur CD-ROM intitulé « Basic Security in the Field » (Notions élémentaires de sécurité sur le terrain)

2004-2005 : 70 %
2006-2007 (estimation) : 80 %
2008-2009 (objectif) : 90 %

Mesure des résultats

Pourcentage de fonctionnaires déployés dans des lieux d'affectation relevant de la phase de sécurité I ou d'une phase plus élevée qui ont suivi le programme pédagogique sur CD-ROM intitulé « Advanced Security in the Field » (Notions approfondies de sécurité sur le terrain)

2004-2005 : 70 %
2006-2007 (estimation) : 80 %
2008-2009 (objectif) : 90 %

- iii) Accroissement du pourcentage de responsables désignés et de membres des équipes de gestion de la sécurité suivant une formation à la sécurité afin de mieux être en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités

Mesure des résultats

Pourcentage de nouveaux responsables désignés suivant le programme de formation du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement destiné aux coordonnateurs résidents

2004-2005 : sans objet
2006-2007 (estimation) : 100 %
2008-2009 (objectif) : 100 %

Mesure des résultats

Pourcentage de responsables désignés et de membres des équipes de gestion de la sécurité en poste qui suivront une formation à la sécurité

2004-2005 : sans objet
2006-2007 (estimation) : 25 %
2008-2009 (objectif) : 60 %

- iv) Accroissement du pourcentage d'agents de sécurité sur le terrain en poste au Département de la sûreté et de la sécurité qui suivent des programmes de formation et de perfectionnement

Mesure des résultats

Pourcentage d'agents de sécurité sur le terrain en poste qui suivent le programme de certification en matière de sécurité

2004-2005 : 70 %
2006-2007 (estimation) : 95 %
2008-2009 (objectif) : 95 %

Facteurs externes

- 33.38 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'aboutir aux réalisations escomptées, pourvu que les conditions suivantes soient réunies :
- a) Le niveau des menaces et des risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les activités des Nations Unies n'est pas sensiblement modifié;
 - b) L'action menée par le Département de la sûreté et de la sécurité bénéficie de la collaboration sans réserve et de l'appui des organismes, fonds, programmes et organisations qui participent au système de gestion de la sécurité des Nations Unies. La mise en circulation des CD-ROM « Basic Security in the Field » et « Advanced Security in the Field » et la révision de leur contenu, de même que la mise en service et la maintenance du système de gestion de l'enseignement à distance, continuent d'être financées ou sont financées grâce à la générosité des donateurs;
 - c) L'éventuel engagement d'urgence de dépenses à la suite de catastrophes survenues dans divers pays, d'attentats contre des installations ou du personnel des Nations Unies ou de tout autre incident grave n'impose pas une réaffectation importante des ressources.

Produits

- 33.39 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Présidence du groupe de travail sur la formation à la sécurité du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et participation aux réunions et aux ateliers de formation du Réseau et à ses groupes de travail sur la formation en vue de favoriser l'établissement ainsi que la diffusion et la mise en application à l'échelle du système des Nations Unies de normes de sûreté et de sécurité lui étant propres;
 - b) Déploiement au besoin d'équipes itinérantes de formation ou de fonctionnaires chargés de la formation qui assureront ou faciliteront l'exécution des programmes de formation à la sécurité des autres organismes, fonds, programmes et organisations participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies;
 - c) Élaboration et diffusion de supports d'information et de communication sur la gestion du stress;
 - d) Uniformisation des instructions permanentes des Nations Unies sur la gestion du stress traumatique, avec le concours d'experts extérieurs de haut niveau représentant les grands courants mondiaux qui existent actuellement en la matière;
 - e) Élaboration de plans, de mécanismes et de procédures d'intervention en cas de crise;
 - f) Apport d'un soutien psychosocial au personnel des Nations Unies lors de situations d'urgence à grande échelle ou à la suite d'incidents graves isolés;
 - g) Révision, au besoin, des supports et des normes de formation à la sécurité à l'intention des fonctionnaires, des agents de sécurité et des responsables désignés ou membres des équipes de gestion de la sécurité;
 - h) Formation de conseillers des Nations Unies et de conseillers locaux indépendants aux procédures de gestion du stress traumatique en vigueur dans le système des Nations Unies;
 - i) Publication et distribution de la version révisée des CD-ROM « Basic Security in the Field » et « Advanced Security in the Field » dans tous les pays et les lieux d'affectation où se trouve du personnel des Nations Unies;

- j) Organisation et assistance à l'organisation d'ateliers de formation destinés aux nouveaux responsables désignés et aux conseillers principaux pour les questions de sécurité, aux membres des équipes de gestion de la sécurité et aux agents de sécurité des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et mise en place d'un programme de certification en matière de sécurité à l'intention des nouveaux coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain;
- k) Organisation à l'intention de certains membres du personnel de cours sur les notions élémentaires ou approfondies de gestion des situations de prise d'otages.

Tableau 33.20

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire ^a				
Postes	–	975,9	–	7
Autres objets de dépense	2 337,0	2 763,8	–	–
Total partiel	2 337,0	3 739,7	–	7
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	2 337,0	3 739,7	–	7

^a Y compris la part imputable à l'ONU du coût des activités cofinancées, à savoir 2 337 000 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 et 2 688 400 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009.

- 33.40 Le montant de 3 739 700 dollars, en augmentation de 1 402 700 dollars, couvrira le coût des postes et les autres objets de dépense au titre du dispositif d'appui aux bureaux extérieurs et de gestion des crises qui sera mis en place au Siège, ce montant étant nécessaire pour atteindre l'objectif précisé au tableau 33.19 ci-dessus. Le montant de 975 900 dollars inscrit à la rubrique Postes permettra de créer sept postes, à savoir 1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes), au titre du nouveau dispositif de gestion des crises, conformément au paragraphe 3 de la résolution 61/263 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a noté que le Département de la sûreté et de la sécurité entendait assumer progressivement un rôle directeur dans la réponse aux crises et la gestion des crises au sein du système des Nations Unies. La proposition de créer les postes susmentionnés garantira l'affectation de ressources humaines au service exclusif d'un mécanisme coordonné à l'échelle du système des Nations Unies, à même de prévoir des mesures d'intervention en cas de crise, d'atténuer les menaces et de surmonter tout incident susceptible de causer des pertes humaines ou matérielles ou d'entraîner des perturbations. Le dispositif de gestion des crises jouera un rôle fondamental dans la préparation aux situations de crise et aux imprévus, en impliquant les organismes des Nations Unies, selon les besoins, dans la mise en place de moyens de gestion des crises, et dans la coordination de l'établissement de procédures, de règles et d'accords.
- 33.41 Le montant de 2 763 800 dollars inscrit à la rubrique Autres objets de dépense, en hausse de 426 800 dollars, couvrira les frais généraux de fonctionnement, à savoir les dépenses de communication, les frais d'entretien du mobilier et du matériel, l'achat de fournitures diverses et du matériel de bureautique nécessaires au fonctionnement du dispositif de gestion des crises qu'il

est proposé de créer, ainsi que la part imputable à l'ONU des dépenses cofinancées afférentes au sous-programme. L'augmentation prévue est due à : a) la proposition de créer le dispositif de gestion des crises présenté ci-dessus; b) la part du Service de l'appui aux bureaux extérieurs dans l'augmentation du montant brut demandé au titre des activités sur le terrain prévues dans le sous-programme. On trouvera des précisions à ce sujet au tableau 33.21 et aux paragraphes 33.41 et 33.42 ci-après.

Tableau 33.21

Ressources nécessaires au titre des activités cofinancées

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire (montants bruts)				
Postes	8 070,8	8 070,8	30	30
Autres objets de dépense	1 882,5	3 378,9	–	–
Total partiel	9 953,3	11 449,7	30	30
Fonds extrabudgétaires	1 029,4	–	–	–
Total	10 982,7	11 449,7	30	30

33.42 Le montant brut estimatif de 11 449 700 dollars, en augmentation de 1 496 400 dollars, permettra de maintenir 30 postes et de financer d'autres objets de dépense, ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif précisé au tableau 33.19 ci-dessus. Le montant de 8 070 800 dollars inscrit à la rubrique Postes permettra de maintenir le niveau de financement actuel des postes en s'efforçant avant tout d'instaurer des conditions propres à réduire au minimum les incidents liés à la sécurité, grâce à : a) l'élaboration, à partir des normes de formation à la sécurité et à la gestion du stress traumatique, d'un programme cohérent de formation à l'intention de tous les participants au système de gestion de la sécurité des Nations Unies; b) organisation d'ateliers et de séminaires régionaux sur les questions de sécurité et de sûreté, y compris la gestion du stress; c) élaboration et mise à jour des supports de formation, compte tenu des besoins de chaque sexe; d) fourniture de services de soutien psychologique au personnel en situation de stress traumatique, selon les besoins.

33.43 Le montant de 3 378 900 dollars inscrit à la rubrique Autres objets de dépense, en hausse de 1 496 400 dollars, couvrira les dépenses suivantes : voyages du personnel au titre de missions sur le terrain liées à des incidents; formation et travaux contractuels d'imprimerie; communications. L'augmentation du montant inscrit à la rubrique Autres objets de dépense résulte de la réaffectation des ressources prévues au titre de la formation du sous-programme 2 a) (Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain) au présent sous-programme. Ces ressources serviront à mettre en œuvre un projet global de formation spécialisée à la sécurité consistant à exécuter des programmes de certification à l'intention du personnel de sécurité, à dispenser une formation théorique et pratique aux membres des équipes de gestion de la sécurité, à dispenser une formation spécialisée à la gestion des situations de prise d'otages, à évaluer les situations après une catastrophe, à établir des normes minimales de sécurité opérationnelle à l'intention des professionnels de la sécurité, et à dispenser une formation à la gestion du stress traumatique par l'intermédiaire des conseillers locaux et des membres des équipes de gestion de la sécurité.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 670 900

- 33.44 Le Service administratif appuie les activités de fond confiées au Département en fournissant des services administratifs et des services d'appui au programme qui relèvent de la gestion financière, de la gestion du personnel et des services communs. Le Service aide le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité à élaborer le plan-programme biennal, à établir le budget-programme, à en suivre l'exécution et à en rendre compte, à gérer les fonds extrabudgétaires et à planifier, contrôler et coordonner la mise en place des moyens requis pour l'administration générale. Il coordonne avec le PNUD les services d'appui fournis par ce dernier aux bureaux chargés de la sécurité sur le terrain, et collabore également avec l'administration locale des villes sièges autres que New York et des commissions régionales pour ce qui est des questions administratives et de l'appui nécessaire aux services de sécurité et de sûreté locaux. Enfin, il est chargé de gérer les besoins informatiques du Département et, à ce titre, d'assurer la maintenance et la mise à niveau du matériel et des applications de bureautique.

Tableau 33.22

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	3 880,0	3 880,0	17	17
Autres objets de dépense	4 819,1	4 790,9	–	–
Total partiel	8 699,1	8 670,9	17	17
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	8 699,1	8 670,9	17	17

- 33.45 Le montant prévu (8 670 000 dollars), soit une réduction de 28 000 dollars, permettra de financer 17 postes [1D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-2/1, 2 agents des services généraux (1^{re} classe), 8 agents des services généraux (Autres classes)] et les autres objets de dépense. Les crédits demandés pour les postes nécessaires s'élevant à un montant de 3 880 000 permettront de maintenir les postes existants à l'appui du programme de travail du Département. Les ressources nécessaires au titre des autres objets de dépense, d'un montant de 4 790 000 dollars, soit une baisse de 28 200 dollars, couvriront notamment le coût d'autres postes prévus pour absorber la charge de travail durant les périodes de pointe, couvrir les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et autres dépenses opérationnelles. La réduction de 28 200 dollars est attribuable à l'effet net d'une diminution des ressources affectées aux fournitures et autres équipements, décidée sur la base des actuelles structures de dépense, en partie compensée par une augmentation des coûts des services centralisés fournis par le Siège au titre de l'infrastructure du traitement des données.

Tableau 33.23

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/60/7 (chap. II.A, titre XII)]

Le Comité consultatif regrette que, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, le fascicule contenant le chapitre 33 [A/60/6 (Sect. 33)] présente des tableaux distincts, d'une part, les ressources prévues au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires et les postes nécessaires (tableaux 33.3 et 33.4) et, de l'autre, les ressources correspondant aux dépenses et aux postes cofinancés (tableaux 33.6 et 33.7). Cette présentation ne permet pas de saisir immédiatement le lien entre les ressources prévues dans l'un et l'autre cas. Pour en avoir un tableau complet, le Comité a dû demander des précisions supplémentaires lorsqu'il a examiné ce chapitre du budget, afin de confirmer l'exactitude des données qu'il avait calculées manuellement. Le Comité compte qu'à l'avenir un tableau récapitulatif clair et concis précédera tous les tableaux indiquant ensuite séparément la répartition des ressources nécessaires (par. XII.5).

Les ressources prévues au budget ordinaire pour les autres dépenses de personnel, y compris le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les heures supplémentaires se chiffrent à 10 732 500 dollars (avant actualisation des coûts), soit 1 307 000 dollars (10,9 %) de moins que le crédit ouvert pour 2004-2006 (12 039 600 dollars). D'après les renseignements supplémentaires qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note que le plus gros des ressources demandées correspond au sous-

Les informations fournies dans les tableaux révisés 33.1 à 33.7 concernent le budget complet, c'est-à-dire le budget ordinaire et les activités cofinancées, apparaissant par la suite en tant que budget en chiffres bruts des activités cofinancées et budget ordinaire de l'ONU.

Pour assurer une sécurité permanente, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine, tant au Siège de l'ONU que dans les bureaux extérieurs et les commissions régionales, les ressources de base nécessaires au paiement des heures supplémentaires doivent être allouées même si les effectifs sont au complet. Les ressources demandées au titre des heures supplémentaires correspondent à la nécessité d'assurer la sécurité les jours fériés, et de remplacer le personnel en congé de maladie, en congé annuel, en stage de formation, ou en détachement ainsi que ceux qui servent dans le Groupe cynophile. Le paiement du sursalaire de nuit au personnel des équipes de nuit fait également partie des dépenses de base. À New York, le renforcement des effectifs en personnel de sécurité durant la partie principale de l'Assemblée

Résumé de la recommandation

programme 1 (Coordination de la sécurité et de la sûreté) pour lequel on prévoit 2 446 000 dollars au titre du personnel temporaire et 6 278 400 dollars au titre des heures supplémentaires. Le Comité a demandé pourquoi ces chiffres étaient si élevés et il a été informé que l'Organisation devait renforcer ses effectifs en personnel de sécurité durant la partie principale de la session de l'Assemblée générale, et aussi que les effectifs du Département de la sûreté et de la sécurité n'étaient pas encore au complet. Il lui a été indiqué que presque tous les postes seraient pourvus d'ici à la fin d'octobre 2005, donc avant le début de l'exercice biennal 2006-2007. Cela étant, le Comité se serait attendu à une nouvelle réduction, vu que le Département sera vraisemblablement doté d'effectifs adéquats au moment où commencera le nouvel exercice biennal. Le Comité compte que le Département surveillera ses dépenses à cet égard et il recommande qu'il fasse le point de la situation dans le rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixantième session (par. XII.8).

Le Comité consultatif a été informé que les activités de formation prévues au sous-programme 3 concernent la gestion du stress consécutif à des situations critiques et la formation à la sécurité. Le Comité note qu'il est important de former le personnel du Département, de même que le personnel affecté à toutes sortes d'activités de l'Organisation. Le Comité compte que le Département surveillera les dépenses liées à la formation et qu'il les planifiera avec soin, pour s'assurer que les activités dans ce domaine sont efficaces par rapport à leur coût. Le Comité recommande que le Département

Suite donnée à la recommandation

générale entraîne également le paiement d'heures supplémentaires.

On trouvera de plus amples détails sur la formation concernant la gestion du stress dans le rapport du Secrétaire général sur la sécurité et la sûreté du personnel engagé dans les opérations de secours humanitaires et la protection du personnel des Nations Unies (A/61/463). Pour veiller à ce que les activités de formation et de gestion du stress soient planifiées et menées dans de bonnes conditions de rentabilité, un examen minutieux a été effectué dans le Département, et tous les cours de formation, les ateliers et séminaires sont étroitement coordonnés entre les divers éléments du Département afin d'assurer la plus grande efficacité possible de l'utilisation des ressources.

incorpore dans le rapport qu'il soumettra à l'Assemblée générale à sa soixantième session un plan détaillé concernant les activités de formation (par. XII.9).

Le montant prévu pour les voyages du personnel s'élève à 1 342 600 dollars (avant actualisation des coûts), soit 16 400 dollars (1,2 %) de moins que le crédit ouvert pour 2004-2005 (1 359 000 dollars). Le Comité consultatif prend note de cette légère diminution et souligne que les activités du Département nécessitent des ressources importantes au titre des voyages. Il se demande toutefois s'il n'y a pas, s'agissant du programme de voyages, chevauchement d'activités entre le Groupe de la politique, de la planification et de la coordination et le Groupe de la mise en conformité aux normes, de l'évaluation et du suivi, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des risques et l'organisation d'ateliers de formation et de séminaires. Le Comité consultatif compte que le Département planifiera les voyages en définissant avec précision les objectifs de chaque mission, afin d'assurer l'utilisation judicieuse des ressources, et qu'une fois qu'il aura mis au point un plan d'action stratégique d'ensemble, le Département ajustera le montant global des ressources qu'il a demandées à cette fin (par. XII.10).

Le Comité consultatif note que, d'après le tableau 33.8 a) du projet de budget-programme, l'objectif pour 2006-2007 est de réduire de 50 % le nombre de décès résultant d'un acte de violence, par rapport au nombre estimatif pour 2004-2005, qui est de 15. Le Comité a été informé que le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département des opérations de maintien de la paix

S'agissant du programme de voyages, il n'y a pas de chevauchement d'activités entre le Groupe de la politique, de la planification et de la coordination et le Groupe de la mise en conformité aux normes, de l'évaluation et du suivi. En ce qui concerne les dépenses afférentes à la formation, toutes les activités, comme déjà signalé, sont planifiées et menées de manière à tirer le meilleur parti de ces ateliers et séminaires et donc à utiliser les ressources dans les meilleures conditions d'économie et d'efficacité.

Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de la sûreté et de la sécurité ont passé un accord relatif à la mise en commun et à l'intégration de bases de données sur les incidents mortels et non mortels. Il y a actuellement partage de l'information entre les deux départements. On a cependant noté des difficultés techniques provoquées par l'intégration d'applications logicielles différentes (incompatibles) ainsi qu'à propos de la mise au point définitive de certains outils de recherche supplémentaires. On escompte que l'intégration complète sera menée à bonne fin au cours de 2007.

tiennent l'un et l'autre des bases de données concernant les incidents mortels et non mortels. Il a également été informé qu'ils ont commencé à s'efforcer de les regrouper. Le Comité regrette que cette initiative n'ait pas été prise plus tôt, avant même que soit créé le Département de la sûreté et de la sécurité, et il fait observer qu'à l'intérieur d'une même organisation la fusion de bases de données entre deux départements n'est qu'une simple opération de partage de l'information. Le Comité compte que les deux départements concernés s'emploieront à maintenir, d'une manière générale, un environnement caractérisé par la transparence, la coopération et le partage de l'information (par. XII.13).

En ce qui concerne la coopération dans les lieux d'affectation hors siège administrés par le Département des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif constate qu'il faudrait que des procédures soient établies en vue d'une coopération et d'une intégration optimales avec les composantes militaires des opérations de maintien de la paix, qui sont en définitive responsables de la sécurité en cas de déplacement ou d'évacuation du personnel. En outre, il faudrait que soient arrêtés des paramètres concernant le dispositif de sécurité nécessaire à la protection des installations des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix (complexes, bureaux extérieurs et installations logistiques, dont entrepôts, matériel de communication, aérodromes, etc.). En ce qui concerne la planification de la dotation en effectifs, il faudrait peut-être aussi que le Département collabore avec le Département des opérations de maintien de la paix pour déterminer la bonne proportion militaires/civils dans le domaine de la sécurité. Le Comité

Une coopération optimale a été instaurée entre les composantes militaires du Département de la sûreté et de la sécurité et du Département des opérations de maintien de la paix avec la pleine application et mise en œuvre du processus de préparation des missions intégrées. Ce large concept a permis un maximum de coopération et d'intégration avec les composantes militaires des opérations de maintien de la paix. Au cours de l'année 2006, ce processus avait été utilisé par le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département des opérations de maintien de la paix pour la planification intégrée, notamment avec des éléments militaires, pour le Darfour, le Timor-Leste, le Tchad, la République centrafricaine et le Liban ainsi que pour la planification des opérations de suivi en Haïti. Le processus de préparation des missions intégrées a permis aux planificateurs de missions du Département de la sûreté et de la sécurité de fixer les paramètres particuliers aux diverses missions en ce qui concerne la sûreté et la sécurité pour la protection du personnel des Nations Unies et les installations sur les lieux où se déroulent les opérations de maintien de la paix.

compte que le Département élaborera sans tarder un schéma opérationnel complet et recommande qu'il donne des renseignements à jour sur la question dans le rapport d'exécution qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa soixantième session (par. XII.23).

(A/60/7/Add.9)

Le rapport du Secrétaire général contient certes quelques éléments d'information sur l'état actuel du système de gestion de la sécurité mais le Comité consultatif est d'avis qu'il est loin de répondre à ses attentes concernant la teneur du rapport relatif à l'application de ses recommandations qui devait être présenté à l'Assemblée générale à sa soixantième session (voir A/59/539, par. 17). Le Comité a conscience que le système de gestion de la sécurité évolue encore et escompte qu'un rapport complet sur l'application de la résolution 59/276 sera présenté à l'Assemblée, par son intermédiaire, dès que le Département de la sûreté et de la sécurité sera pleinement opérationnel, ce qui, espère-t-il, sera le cas dans les mois à venir. Le rapport qui devrait être présenté à l'Assemblée à sa soixante et unième session devrait également contenir des éléments d'information sur les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif au sujet du chapitre 33 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, sous réserve que l'Assemblée les approuve à sa soixantième session (par. 3).

Le Comité souligne que le Secrétariat devrait veiller, à titre prioritaire, à pourvoir tous les postes autorisés, compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable et des autres préoccupations exprimées par l'Assemblée (par. 4).

Depuis la création du Département de la sûreté et de la sécurité, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale deux rapports sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/60/424 et A/61/531). Il a été tenu compte des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans les deux rapports ainsi que dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009.

Il a fallu beaucoup de temps et d'efforts de la part du personnel pour remplir les postes autorisés par les États Membres, et 85 % des postes ont été remplis. Pour plusieurs autres, les procédures de sélection sont terminées et l'on attend la fin des formalités de recrutement. Chaque candidat a été soigneusement sélectionné car on veut recruter les plus compétents tout

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

En ce qui concerne la dotation en effectifs du Bureau du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, le Comité consultatif note que, d'après le paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général, la question de savoir si le niveau hiérarchique actuel du poste d'adjoint au Secrétaire général adjoint est approprié sera examinée à nouveau à la fin de l'exercice biennal en cours. Le Comité souligne à cet égard l'importance qu'il y a à examiner de nouveau le niveau hiérarchique du poste dans le cadre du rapport d'ensemble relatif à la mise en œuvre et de l'examen détaillé que l'équipe de gestion de la mise en œuvre et de l'examen détaillé consacrera à la structure et aux besoins opérationnels du Département de la sûreté et de la sécurité (par. 5).

Le Comité consultatif appelle l'attention sur le fait qu'au paragraphe 25 de la section XI de la résolution 59/276, l'Assemblée a décidé de créer le poste de chef de la Division des services de sûreté et de sécurité à la classe D-2 et de réexaminer ce poste dans le contexte du rapport que le Secrétaire général devait lui présenter concernant l'application de la résolution. En réponse à la demande de l'Assemblée, le Secrétaire général a estimé qu'il était indispensable de pouvoir compter sur un haut fonctionnaire de la classe D-2 pour garantir l'application des normes techniques opérationnelles les plus strictes dans tous les services de sûreté et de sécurité de l'ONU à Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, Nairobi, New York, Santiago et Vienne. Au vu des observations formulées au paragraphe 3 du présent

en veillant à respecter une répartition géographique équitable et la parité des sexes.

Voir le rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/61/531)

Voir le rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/61/531)

rapport concernant la présentation d'un rapport détaillé sur la mise en œuvre, le Comité compte bien que le niveau hiérarchique du poste sera réexaminé et justifié à cette occasion (par. 6).

Le Comité compte bien que le rapport d'ensemble sur la mise en œuvre dont il est question au paragraphe 3 contiendra des éléments d'information sur le cadre général des responsabilités révisé en matière de gestion de la sécurité (par. 9).

Comme indiqué au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général, le Département de la sûreté et de la sécurité a dressé la liste de tous les accords de siège avec les pays hôtes concernant le Siège de l'Organisation et les bureaux hors Siège, en consultation avec le Bureau des affaires juridiques. Un examen détaillé de ces accords est en cours, l'objectif étant de déterminer s'ils reflètent convenablement les responsabilités respectives du pays hôte concerné et de l'Organisation des Nations Unies et s'ils sont véritablement appliqués. Le Comité consultatif a demandé des précisions concernant le fait que ce travail représentait une entreprise de longue haleine et prendrait plusieurs années. Il a eu l'assurance que l'examen ne se prolongerait pas indéfiniment et que l'on s'attacherait à le mener à terme dans les meilleurs délais. À cet égard, le Comité a été informé que lorsqu'il apparaîtrait que les accords existants devaient être mis à jour, on examinerait la possibilité d'apporter les changements voulus dans le cadre de mémorandums d'accord ou d'un échange de lettres afin de faire l'économie d'une procédure de modification qui pourrait traîner en longueur. Le Comité compte bien que le rapport d'ensemble sur la

Voir le rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/61/531). Un accord sur le cadre général des responsabilités a été conclu entre tous les organismes participants au système de gestion de la sécurité.

Durant la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité, en collaboration étroite avec le Bureau des affaires juridiques, a pris les dispositions ci-après :

a) Mis à jour une liste de tous les accords de siège avec les pays hôtes concernant le Siège de l'Organisation et les bureaux hors Siège, les commissions régionales, les centres d'information et d'autres entités des Nations Unies (voir aussi A/61/463);

b) Diffusé des conseils sur les accords avec les pays hôtes, à tous les hauts fonctionnaires s'occupant de sécurité, et organisé des ateliers et des réunions de réflexion en vue de faire prendre conscience aux hauts fonctionnaires compétents, et aux organismes/départements des Nations Unies concernés, des questions liées aux accords de siège;

c) Entrepris des consultations (mesure déjà en cours) avec les bureaux extérieurs ainsi qu'avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans le contexte du réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, sur la présente question (examen des accords de siège avec le pays hôte);

d) Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a intensifié ses efforts par des contacts directs avec les missions permanentes et diverses personnalités des pays hôtes pour resserrer la coopération entre les États Membres, et susciter leur intérêt de même que pour améliorer la communication et garantir l'appui nécessaire;

e) Établi des liaisons avec Interpol et d'autres organes juridiques internationaux;

f) Entrepris une collecte d'informations sur la

Résumé de la recommandation

mise en œuvre dont il est question au paragraphe 3 contiendra des éléments d'information sur les progrès accomplis dans le cadre de cet examen (par. 10).

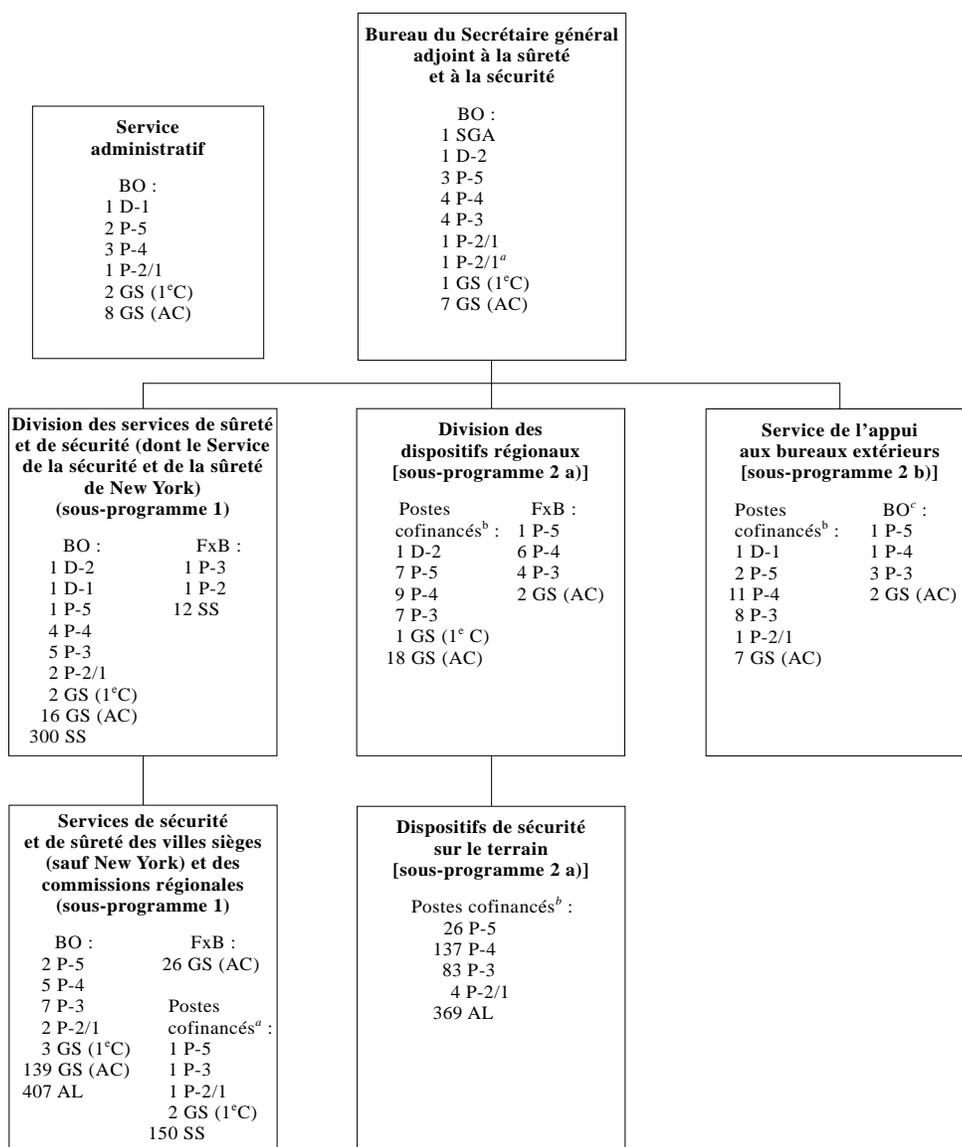
Suite donnée à la recommandation

présente évolution de la coopération entre le gouvernement hôte et les hauts fonctionnaires habilités (sur la base de questionnaires adressés à ces hauts fonctionnaires);

g) Mis en œuvre une compilation des pratiques optimales en matière de collaboration avec le pays hôte dans le domaine de la sécurité, dans le cadre d'un processus consultatif avec les États membres et les hauts fonctionnaires habilités.

Département de la sûreté et de la sécurité

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SGA = Secrétaire général adjoint; GS (1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe); GS (AC) = agent des services généraux (Autres classes); SS = agent du Service de sécurité; AL = agent local.

^a Postes cofinancés par tous les organismes rattachés au Centre international de Vienne, dont les activités sont en rapport avec la Division de la sécurité et de la sûreté du Centre.

^b Postes cofinancés par tous les organismes participant au système de gestion de la sécurité sur le terrain.

^c Nouveaux postes.